

AVIS DU CONSEIL NATIONAL DE LA PROTECTION DE LA NATURE

art. L411-1 et L411-2 du livre IV du code de l'environnement

Référence Onagre du projet : n°2023-04-21x-00509 Référence de la demande : n°2023-00509-011-001

Dénomination du projet : 60 - CAB : ABC amphibiens/rhopalo

Lieu des opérations : -Département : Oise -Commune(s) : 60000 - Beauvais.

Bénéficiaire : Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

MOTIVATION ou CONDITIONS

La demande de dérogation concerne la capture d'espèces protégées. Il aurait été plus complet de fournir également un CERFA de demande de dérogation pour dérangement d'espèces protégées.

Celle-ci concerne 28 espèces d'amphibiens, reptiles lépidoptères et odonates protégés.

La demande est formulée par le service environnement de la Communauté d'agglomération de Beauvaisis dans le but d'améliorer les connaissances naturalistes de sites naturels, dont Natura 2000.

Les méthodologies et protocoles présentés sont ceux qui font autorité.

Le CNPN conseille en cas de renouvellement de la demande d'anticiper la date de sollicitation du CNPN pour ne pas perdre du temps de prospection. Les prospections amphibiens ne pourront se réaliser dans de bonnes conditions à la date de publication de l'arrêté.

Le CNPN émet un avis favorable pour l'année 2023.

L'autorisation est donnée à Mme Marion Delporte et Mme Daigurande. Sous leurs responsabilités, l'autorisation pourra être portée à d'éventuels nouveaux personnels qui rejoindraient l'équipe en cours d'année, après formation et garantie de bonne application des recommandations, notamment sanitaires.

L'ensemble des données sera versé dans les bases locales et nationales.

Un rapport annuel sera envoyé à la DDT ainsi qu'à la DREAL.

Ce rapport sera annexé à une éventuelle demande de prolongation au CNPN.

MOTIVATION ou CONDITIONS

Par délégation du Conseil national de la protection de la nature :
Le Président de la commission espèces et communautés biologiques : Nyls de Pracontal

AVIS : Favorable

Favorable sous conditions

Défavorable

Fait le : 15 juin 2023

Signature :



Le président